

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Juin 2007 - 1,50 €

N° 325

## SOMMAIRE

2/12

Rapport à la Commission  
exécutive du 21 mai 2007

3

Editorial

4/5

Post-scriptum

6/7

La lutte des JDC

8

Collectif routage

9

Déclaration groupe NMPP

10

Presse : impression du  
Figaro

11

Cahiers revendicatifs

13

LSR : loisirs, solidarité  
et retraite

14/15

Brèves

16

Gagner +







# Rapport présenté par Marc Norguez à la commission exécutive du 21 mai 2007

## Élection présidentielle

La situation générale est marquée par le début d'une nouvelle période politique avec l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République le 6 mai et l'élection d'une nouvelle Assemblée nationale le 17 juin.

En politique, les symboles et les signes tiennent une place importante. De ce point de vue, l'escapade maltaise du nouveau président de la République sur le yacht de son ami Vincent Bolloré est un signe fort qui inaugure ce nouveau mandat.

Après la soirée électorale et la nuit passée dans les lieux les plus luxueux du VIII<sup>e</sup> arrondissement, le président a mis en œuvre ses propos de campagne sur la France du travail, celle qui se lève tôt. Rarement les actes ont été si rapidement contraires aux mots.

Oui, nous l'avons écrit dans le dernier édito du *Livre parisien*, Nicolas Sarkozy est l'ami et le candidat des patrons. Des Bolloré aux Lagardère en passant par les Dassault et autres Bouygues, Arnault (LVMH *La Tribune*), Pinault (Le Point, Printemps)... tous industriels aux moyens financiers considérables, tous patrons de médias.

Bolloré, pour rappel, c'est *Direct 8* sur la TNT, *Direct Soir* et *Matin Plus* pour les gratuits, c'est Havas, la SFP. Je ne ferai l'injure à personne ici en rappelant le rôle médiatique des

Serge Dassault, Arnaud Lagardère ou Martin Bouygues... Un mot sur Bouygues et TF 1, tout de même. Jamais en France un groupe de médias n'avait tenu une telle place lors d'une élection présidentielle. Quand je dis « une telle place », ce n'est pas seulement pour constater la propagande de la chaîne pour le candidat de la droite. Évidemment, depuis de longs mois, des années même, TF 1 a mené clairement campagne pour Nicolas Sarkozy. Mais au-delà du discours politique, c'est bien toute une institution médiatique, des journalistes aux animateurs d'émissions dites de divertissement, en passant par les chanteurs de variété, qui s'est retrouvée au service du candidat de l'UMP. Ces liens entre le candidat, l'élu de la droite et du patronat et les médias doivent nous intéresser en tant que syndicalistes.

Grands patrons, UMP et journalistes de médias importants sont les trois composantes du pouvoir économique, politique et idéologique que symbolise Nicolas Sarkozy. Après le recul social et économique qu'a connu notre pays, c'est un recul de la vie démocratique que nous risquons de vivre.

Le SGLCE ne doit pas manquer ces combats pour la liberté de la presse, de la confidentialité des sources des journalistes jusqu'à la liberté de diffusion. Avec tous ceux qui sont concernés, les syndicats de journalistes notamment, nous devons rappeler les principes issus de la Résistance qui voulaient soustraire la vie et le rôle des médias des mains du patronat et du monde de la finance.

La Résistance a également été mise en avant la semaine dernière par le nouveau président dans une des pirouettes dont il est friand et qui semble être la marque de son début de mandat. Le président, qui refuse la repentance, rend hommage aux 35 FFI-FTPFS fusillés à la Cascade du Bois de Boulogne et annonce que la dernière lettre de Guy Moquet sera lue à tous les lycéens.

Voilà le cadre de la bataille qui s'an-

nonce : une bataille de contenus, de sens, de vérité ; une bataille de moyens et de contenants également. Les forces du monde du travail ont les moyens de riposter.

Il subsiste encore des médias indépendants et libres, des journalistes courageux et honnêtes qui rencontrent le public. Exemple : les 2 numéros épuisés de *Marianne*, celui sur Sarkozy avant le premier tour et le dernier titrant sur la riposte. Les radios, les chaînes de télévision ne sont pas toutes aux ordres, Internet non plus.

Il faut au mouvement social, syndical, politique, aux intellectuels le courage et la volonté de mener cette bataille de résistance et de reconquête du terrain perdu sur le plan social et démocratique. Il faut partir de l'existant pour réagir, donner du sens à nos valeurs syndicales, les faire comprendre et partager.

Sarkozy a convaincu dans tous les milieux, y compris les milieux populaires. *Liaisons sociales* a publié un « sondage » aux chiffres éloquentes concernant les choix des adhérents et sympathisants des différents syndicats. Pour la CGT, le résultat est de 42 % pour Ségolène Royal, 12 % pour Jean-Marie Le Pen, 11 % à égalité pour Bayrou et Sarkozy, 9 % pour Olivier Besancenot, 7 % pour Marie-George Buffet, 2 % pour Arlette Laguiller à égalité avec José Bové. Devilliers et Schivardi font chacun 1 % des exprimés.

Ces chiffres ne correspondent sans doute pas au panel de notre commission exécutive ni à tous les ateliers où notre syndicat intervient mais ils reflètent, malgré toute la difficulté pour certains d'entre nous à l'admettre, l'expression d'une réalité.

Les raisons de l'élection de Sarkozy sont nombreuses. Elles tiennent notamment à sa campagne, longue, déterminée, bien soutenue par les médias – j'en ai parlé – aux propositions simples, claires, exposées dans son programme.

Son programme, je l'ai sous les yeux. Que dit-il ? Il veut s'appuyer fortement sur le dialogue social et nous « associer aux choix des réfor-

mes ». Dans celles-ci, la liberté de présentation au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles, l'obligation d'un vote à bulletin secret après 8 jours de grève, un service minimum en cas de grève des agents du service public...

Il veut créer « avec les partenaires sociaux une sécurité sociale professionnelle » et un « contrat de travail unique » et bien sûr, défiscaliser les heures supplémentaires. Nicolas Sarkozy croit dans l'éthique du capitalisme ; il l'écrit, il veut d'ailleurs renforcer le capitalisme familial, celui de Lagardère, Bolloré, Bouygues et consorts sans doute...

Sarkozy ne s'est pas caché, il a affirmé ses options, y compris celles qu'il a prises à Le Pen et qu'il assume. Il annonce depuis son élection qu'il va mettre en œuvre son programme. Ce dernier, une fois gommé le vernis démagogique et les couches de promesses électorales, est un programme 100 % patronal, inégalitaire, favorisant les très riches dont le président partage la vie et les intérêts. C'est un programme, en ce sens, de caste et de classe.

Pour toutes celles et ceux qui veulent, espèrent ou attendent une autre vision de la société, où le travail sert à réduire les inégalités, à satisfaire les besoins, à vivre mieux et plus libres, un travail de fond et une mobilisation sont indispensables.

Des recompositions politiques sont à l'œuvre actuellement, principalement au centre, l'autre nom de la droite. À gauche, elles sont inévitables et pour les formations qui aspirent à représenter les intérêts du monde du travail, elles sont vitales.

**Les élections passées**, pour les syndicats et notamment la CGT, nous sommes à pied d'œuvre, devant nos responsabilités et des enjeux économiques et sociaux considérables.

La confédération a publié une adresse aux salariés (es), nous vous proposons de la distribuer massivement sans tarder dans les ateliers car elle éclaire bien ces enjeux en donnant les objectifs et la réaction de la CGT à la situation présente.

Cette situation nous impose de beau-

### Présents :

Ammendolea, Bonhomme, Brinon, Calbou, De Sousa, Dewaele, Durin, Ferbos, Férygnac, Gral, Hirsch, Joseph, Jourdas, Korchia, Le Bihan, Lesage, Lourdez, Maisonneuve, Marcucciilli, Maréchal, M'Saoura, Norguez, Parisot, Pellet, Raut, Ropert, Sitter, Thomas Flores.

### Excusés :

Akoun, Elbaz, Renault

### Président de séance :

Ali M'Saoura

### Rapporteur :

Marc Norguez



# RASSEMBLÉS

**A**près la victoire de l'entreprise de communication Sarkozy, place au programme ! Car il ne faudrait pas l'oublier derrière le rideau du show organisé avec l'essentiel des médias acquis à sa cause le candidat de la rupture propose un projet des plus libéraux, celui que soutient le Medef : il veut réformer le droit du travail (contrat unique, heures supplémentaires), les régimes de retraites, le système de santé...

Même si le contexte incite ce gouvernement à la prudence, histoire de ne pas brusquer l'électorat avant les élections législatives, le nouveau président et son premier ministre Fillon préparent le terrain. Entre deux joggings toujours très médiatisés, image oblige, ils veulent aller vite, espérant profiter de la période un peu euphorique d'après élection et des vacances estivales souvent propices à toutes les remises en causes.

**Nous voilà avertis !**

Pour autant, rien n'est scellé car dans ce domaine comme dans d'autres, rien n'est joué d'avance !

Par contre, l'échec de la gauche à la présidentielle, faute d'unité autour d'un véritable projet sociétal répondant aux attentes d'une majorité de citoyens soumis à une insécurité sociale grandissante, devrait nous interpeller !

Face à cette situation, quelle place le mouvement social doit-il prendre ? Quel rôle la CGT peut-elle tenir ?

Sans pour autant se substituer aux partis politiques, le mouvement syndical et les forces de progrès devront s'organiser et faire face aux attaques. Il est essentiel de rechercher les points de convergence pour une réponse unitaire. Pour notre syndicat, le rassemblement des forces CGT est plus que jamais LA réponse appropriée aux questions posées, tant sur le plan national que dans nos secteurs d'activité. C'est dans cet esprit que nous entendons préparer les prochains congrès de notre syndicat et de notre fédération. C'est aussi pour cela que le SGLCE n'a de cesse de prôner le syndicat du tous ensemble. La CGT doit être forte de ses diversités et porteuse d'avenir pour les employés, ouvriers, cadres et journalistes des entreprises de la communication.

Ainsi, pour l'intérêt des salariés, qu'ils soient « estampillés » labeur, sièges éditoriaux, imprimerie ou distribution, nous avons sur les questions de l'évolution professionnelle, des qualifications, de l'emploi, de la politique salariale et de la protection sociale tout à gagner à nous unir.

Se syndiquer et agir avec la CGT dans l'entreprise : un acte déterminant pour une organisation syndicale plus forte !



Laurent Joseph  
secrétaire du SGLCE

# POST-SCRIPTUM

**L**a droite ne va pas avancer au bulldozer, ni même au Kärcher mais au char de combat contre les droits sociaux, les accords collectifs fondés sur la solidarité par et dans le travail. UMP, patrons, médias ont un objectif politique, une idée précise de la société qu'ils désirent.

Le monde du travail va devoir résister et préparer en même temps des lendemains qui chantent. Pour cela, il faut nous rassembler et nous unir. Nos problèmes d'organisation internes nous pénalisent dans cet objectif.

Nous avons déjà écrit sur la création du syndicat des imprimeurs-rotativistes et expliqué pourquoi ce n'était pas une bonne initiative. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'y revenir mais de préciser quelques points concernant la coordination des structures du Livre parisien CGT. Nos camarades qui contestent la proposition d'un syndicat pour tous les salariés de la communication à l'exception des journalistes nous ont proposé il y a un an et demi une nouvelle structure régionale coordonnant la nouvelle CSTP, le syndicat des imprimeurs-rotativistes et le syndicat des anciens délégués de PDP, rebaptisé par nos soins *syndicat des huissiers* pour sa capacité à faire appel à ces derniers pour saisir les biens de notre syndicat et de ses adhérents...

**Où en sommes-nous actuellement ?**

La nouvelle CSTP a un nom, c'est Info'com. Certains avaient cru comprendre que ce nom serait celui de la nouvelle coordination, tournée vers la nouveauté, vers la modernité syndicale. En fait non :

**4** Info'com, c'est la Chambre typo

réformée avec son objectif de syndiquer les journalistes, les cadres, les employés, les ouvriers des sièges éditoriaux. C'est un syndicat qui s'inscrit dans le champ de la convention des journalistes dont les adhérents actifs, à l'exception de ceux de la SACIJO, possèdent ce statut social.

Le seul fait réellement nouveau est que les adhérents de la CSTP soient devenus journalistes comme les photographeurs. La différence de taille tient dans les choix d'évolution syndicale : les adhérents de la CSTP tentent de faire de leur syndicat le réceptacle de toute la CGT des sièges éditoriaux du *Figaro*, du *Monde*, des *Echos*, de la *Tribune*, du *Parisien* et de *l'Equipe*.

**Au SGLCE**, nous ne prétendons pas détenir la vérité révélée et devoir dire aux journalistes que nous sommes la seule organisation à pouvoir les accueillir quand il existe un syndicat des journalistes CGT. Nous avons fait le choix de la double appartenance, à la fois au SGLCE, syndicat d'origine des ouvriers, employés et techniciens du Livre et au syndicat des journalistes, syndicat du nouveau métier et du statut professionnel.

Cela a été une décision difficile à prendre parce qu'elle tourne la page et ferme un chapitre de notre histoire. Elle a été d'autant plus difficile qu'elle est évolutive. La double appartenance n'est pas une solution durable éternellement. Dans une période difficile à prévoir, ces camarades seront dans un seul syndicat.

C'est une proposition qui permet le rapprochement à l'entreprise dans la rédaction, contrairement à Info'com qui brouille les cartes et

en définitive, divise. Elle doit rapprocher également le SNJ CGT et la Filpac et ses syndicats pour poser, dans le dialogue et la confiance du travail en commun, les premiers jalons d'une fédération de la communication.

L'orientation que nous avons prise n'est pas une opération poudre aux yeux ou décidée sur un coup de tête, c'est un geste fort pour avancer dans l'unité.

Mais nos camarades d'Info'Com CSTP ne sont pas dans cette seule difficulté qui consiste à vouloir faire passer pour du neuf un relookage de l'ancien, avec pour objectif de rester interlocuteur face au patronat. Ils rencontrent une contradiction réelle avec la coordination qu'ils tentent de remettre en fonction.

Info'com CSTP propose une structure d'union syndicale pour regrouper à Paris Info'com donc, le syndicat des imprimeurs-rotativistes (SIP) et le syndicat de la distribution ; ce schéma ne correspond pas à la réalité. Info'com n'est pas le syndicat CGT des sièges éditoriaux, pas plus que le SIP n'est le syndicat des personnels d'imprimerie. Quant au syndicat SPPS... demandons aux salariés de SPPS ce qu'ils en pensent.

La réalité, c'est l'existence du Syndicat général du Livre devenu, il y a dix ans, le Syndicat général du Livre et de la Communication écri-





te qui, malgré son affaiblissement, reste le syndicat des ouvriers sans qualifications aux techniciens accomplis, des employés et porte un projet conjuguant l'activité à l'entreprise et la solidarité réelle, régionale et professionnelle. Ce syndicat est présent en presse comme en labeur, dans les sièges éditoriaux comme dans les imprimeries, brochures et entreprises de distribution.

Le SGLCE n'a pas l'intention de se répartir dans les trois syndicats susnommés. Il propose tout le contraire. C'est le choix stratégique de ses trois derniers congrès et cela sera vraisemblablement confirmé en octobre prochain lors de ses prochaines assises.

À notre connaissance, le syndicat des correcteurs n'a pas, lui non plus, la volonté de se dissoudre (au sein d'Info'com en l'occurrence).

L'union de trois syndicats pour 3 secteurs peut être annoncée dans les tribunes, les bonnes feuilles syndicales, elle n'existe pas en réalité.

Nos camarades en sont conscients. C'est pourquoi depuis quelques temps, il reviennent à la charge avec une nouvelle version de leur projet, une version d'occasion : celle du nouveau Comité inter. Il s'agirait de reconstituer le Comité intersyndical du Livre parisien avec les adhérents de la CSTP dont les forces vives sont devenues journalistes, le syndicat des imprimeurs-rotativistes, le syndicat des correcteurs et le « syndicat » SPSS. **Le CILP a une longue histoire et il n'existe pas sans le SGLCE.** Il est constitué par les signataires de la convention de 1956 pour gérer paritairement le

présent et l'avenir des ouvriers du Livre, pas des journalistes.

Certains diront que cela date un peu et c'est exact ; c'est pour cela que nous proposons un nouveau syndicat regroupant les salariés au-delà des conventions collectives, c'est pour cela que nous proposons d'opter réellement pour le renouveau syndical et non pas, comme le font nos camarades typographes-journalistes et imprimeurs-rotativistes, de parler de faire du neuf en restant les deux pieds dans l'ancien. Encore une fois, ce n'est pas renier que de vouloir tourner une page. Pour ce qui nous concerne, nous y sommes prêts et nous le prouvons dans les faits.

Nous déplorons que nos camarades ne partagent pas nos ambitions. Sans y renoncer, il nous faut proposer un fonctionnement régional respectueux de chaque syndicat et des militants qui pensent différemment de nous.

Nous ne sommes, au SGLCE, ni meilleurs, ni pires que d'autres, ni plus malins ni plus stupides. Nous avons une seule différence, qui nous rend à la fois plus forts et plus modestes, c'est de vouloir nous confronter aux autres syndicalistes pour échanger et construire le rapport de forces.

Le bilan d'une nouvelle union syndicale de la CSTP des 3 syndicats dans 3 secteurs reste dans les limbes, le CILP cher à nos camarades rotos ne tient pas debout. Il faut arrêter le ridicule et cesser de tirer contre son camp. Aujourd'hui, le problème se pose assez simplement. Dans le labeur, le SGLCE est le seul syndicat régional ou local. Le problème d'une coordination ne se pose pas. En presse, le projet du SGLCE d'un syndicat pour tous ne convainc pas tout le monde. C'est dommage, mais c'est ainsi.

La question d'une coordination est donc légitime car nous ne prétendons à aucune « OPA » ni à nous exprimer pour celles et ceux dont

nous n'avons pas le mandat. Le CILP ne peut être qu'une structure presse de syndicats régionaux égaux en droits et fonctionnant suivant la règle de l'unanimité. Mais il doit être un vrai lieu de débat pour partager points de vue et analyses : par exemple, sur la politique salariale et la volonté du SPQN de la remettre en cause, sur l'avenir des NMPP et des unités d'impression, sur la pénibilité, sur l'intégration dans les rédactions...

**Notre congrès en octobre** devra faire des propositions dans ce sens, il aura également à débattre en tous cas, c'est ce que souhaitent certains camarades de la possibilité d'une structure régionale plus vaste pouvant regrouper les syndicats franciliens afin de diffuser les informations et de développer la solidarité.

Les questions d'organisation et de structures ne sont pas secondaires. Ceux qui prétendent cela le font pour tenter de masquer la réalité de leurs orientations syndicales.

Face au patronat qui veut nous réduire en miettes, il est indispensable de vite réfléchir, sans arrières-pensées ni procès d'intention, aux formes d'organisation les meilleures pour résister et élargir l'intervention syndicale de l'entreprise à l'Europe.

Les syndiqués aujourd'hui ne sont pas satisfaits de l'image que donnent nos organisations. Les salariés nous regardent, surpris, et ceux qui veulent nous rejoindre se demandent où ils vont mettre les pieds... Nous pouvons nous ressaisir et retrouver le chemin de l'unité, de l'union fraternelle, de la solidarité. Dans beaucoup d'entreprises, la vie nous démontre que la fatalité n'existe pas, que malgré les mauvais coups, les hommes et les femmes relèvent la tête et affrontent l'adversité avec courage et force. Mettons-nous à leur niveau !





# AUCUNE LUTTE N'EST JAMAIS VAINNE

**L**es droits des salariés doivent être assurés et défendus au sein d'un système économique et social présidé par un principe fondamental : la liberté d'entreprendre.

L'entrepreneur est celui qui assume les risques de son œuvre et c'est pourquoi lui est garantie une liberté de gestion. Cependant, cette liberté, visant à tendre vers une réussite profitable, ne peut se réaliser au mépris de ceux qui œuvrent activement à sa concrétisation : les salariés. C'est pourquoi le législateur garantit également le droit au travail ainsi qu'un nombre certain de droits d'ordre public dans le cadre des emplois qu'ils occupent.

Les salariés doivent donc être informés par la voie des institutions représentatives du personnel de toutes décisions et être entendus au sein des entreprises dont ils assurent le processus de production par la voie de leurs représentants : délégués du personnel, délégué au Comité d'entreprise, délégués syndicaux. Ce Comité, institué dans les entreprises de plus de 50 salariés, a pour mission d'assurer l'intérêt collectif des travailleurs au regard de leurs droits tels que définis par le Code du travail ainsi que par les conventions et accords collectifs applicables. Ces droits acquis sont la résultante de négociations et de luttes des salariés depuis plusieurs siècles désormais.

Seulement, l'harmonisation de ces droits et libertés se heurte à des difficultés nées de l'évolution de notre système économique, le coût et la rentabilité étant devenus des questions essentielles pour en assurer le maintien.

**Les salariés de la société JDC**, entreprise d'imprimerie du labeur, n'ont pas échappé à cette problématique. Avant de s'appeler JDC, ces derniers étaient partie intégrante de Torcy Quebecor, société appartenant au

groupe Quebecor World France, deuxième imprimeur mondial. Le résultat d'exploitation de Torcy Quebecor n'étant pas satisfaisant, Quebecor décida de céder cette entreprise à l'un de ses cadres dirigeants pour l'euro symbolique en avril 2005, sans pour

indemnisation réelle et encore moins à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement à même de leur permettre de retrouver un nouvel emploi dans la branche d'activité ou ailleurs. Et pour cause, l'entre-



Caroline Substelny à l'imprimerie JDC

autant avoir procédé aux investissements nécessaires à la bonne marche de l'entreprise.

## **Quebecor responsable !**

Devenue JDC, cette entité a dû trouver un équilibre seule afin d'assurer sa survie ainsi que celle de 230 emplois qui y étaient attachés. Compte tenu de la concurrence toute particulière au sein de cette profession, l'emploi était sérieusement et directement menacé. D'ailleurs, suite à cette cession, les chiffres devaient s'aggraver au point d'emporter l'obligation pour son dirigeant de déposer le bilan.

La situation laissait pressentir le prononcé d'une liquidation judiciaire rapide et donc la fermeture pure et simple de l'usine, entraînant le licenciement de 230 personnes. En suite de ces licenciements, les salariés ne pouvaient prétendre à aucune

prise JDC étant devenue une entité parfaitement autonome, n'appartenant à aucun groupe d'entreprises, elle ne disposait plus d'aucuns moyens financiers pour assurer de telles reconversions.

Ainsi, la loi du 30 décembre 1986 – loi d'ordre public dont l'objet était d'assurer la mise en œuvre de moyens utiles pour limiter le nombre de licenciements et faciliter le reclassement des salariés concernés – était battue en brèche.

Les salariés n'avaient-ils donc aucun droit, devaient-ils se résoudre à considérer que tel était aujourd'hui le « juste social » ?

## **Lutte pour l'emploi**

Bien que les cessions juridiques de sociétés soient parfaitement légales, que les plans de sauvegarde de l'emploi doivent uniquement être proportionnés aux moyens de l'entreprise, un tel résultat ne pouvait que s'inscrire en





dehors de l'esprit général des droits des travailleurs.

Le Code du travail ainsi que le Code du Commerce permettent aux représentants des salariés de faire entendre leur voix et d'être à l'initiative de propositions qui ne peuvent être ignorées par l'employeur, même si ce dernier n'est pas lié par celles-ci.

Le Comité d'entreprise de la société JDC, conscient de sa responsabilité, a décidé de se faire entendre afin d'assurer une justice sociale au profit des salariés gravement menacés dans leurs emplois. C'est ainsi qu'il a décidé d'user des moyens qui lui sont offerts par la voie d'un avocat, d'un expert-comptable mais aussi, par sa force de conviction et de mobilisation.

Dès lors que des faits préoccupants peuvent être constatés mais également lors d'annonce de restructuration, l'expert-comptable peut assister le Comité d'entreprise afin d'établir de manière lisible la situation économique et sociale de l'entreprise dans le cadre du droit d'alerte et de la procédure livre IV institués par le Code du travail. Cette mesure permet d'anticiper sur les solutions utiles à retenir aux côtés des dirigeants, de manière consultative. Dans ce cadre, de nombreux outils juridiques peuvent être exploités par les représentants du personnel, avec les conseils d'un avocat afin que ces derniers puissent faire entendre leur voix de manière plus efficace encore.

### **Actions combinées**

De telles interventions ont permis d'éviter le prononcé d'une liquidation judiciaire trop rapide, le Comité d'entreprise pouvant alors marquer sa détermination à élaborer des solutions à même d'éviter la suppression des emplois menacés sans le moindre accompagnement.

Tel était le combat des salariés JDC dont l'unique but était de faire valoir leur attachement à leur métier, à leur savoir-faire ainsi que l'atout qu'ils pouvaient représenter pour tout entrepreneur de la profession. Cette volonté, encadrée de conseils stratégiques et juridiques, les a amenés à se faire entendre des pouvoirs publics qui ne pouvaient ignorer qu'une solution industrielle était préférable à l'abandon de 230 familles dans l'assistanat.

En effet, la liberté d'entreprendre ne peut s'exercer dans le but d'échapper à un certain nombre de responsabilités sociales, comme la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi de qualité afin d'assurer une sortie digne aux salariés qui ont œuvré pour assurer une certaine rentabilité.

La liberté d'entreprendre ne peut pas plus s'exercer au mépris du devoir d'anticiper sur les restructurations qui s'annoncent, notamment par la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences instituée depuis la loi du 18 janvier 2005. La responsabilité de Quebecor ne pouvait être écartée, ni celle d'ailleurs des pouvoirs publics qui devaient assumer un véritable drame social survenu dans l'inertie la plus totale.

Au regard de cette situation mise en exergue par les représentants des salariés mais aussi par le Syndicat du Livre, œuvrant pour la défense de la profession, un Comité de pilotage présidé par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne autour duquel se sont réunis le département, la région, le mandataire judiciaire, mais également Quebecor, a été mis en place.

Cette négociation sérieuse, contraignant tant Quebecor que les pouvoirs publics à répondre de la situation, est avant tout la conséquence de la force de mobilisation de l'ensemble des salariés qui avaient fait le choix d'occuper l'entreprise afin d'éviter que toute chance de redémarrage ne soit compromise. Elle trouve également sa source dans les arguments juridiques qui pouvaient être avancés, tant par le Syndicat que par le Comité d'entreprise et les salariés. Sans la réunion de l'ensemble de ces paramètres, une certaine « justice sociale » n'aurait jamais été assurée.

### **Plan de reprise ! ?**

Ainsi, dans un premier temps, tout était mis en œuvre pour assurer une reprise industrielle, l'Etat, la région et le département finançant un cabinet spécialisé dans ce domaine et Quebecor étant contraint de donner son aval sur la mise à disposition des locaux dans lesquels l'imprimerie était exploitée.

Ensuite, à défaut de redémarrage indus-

triel, seule cette négociation forte permettait aux salariés d'obtenir des mesures d'accompagnement sociales dignes, que seul Quebecor pouvait financer alors même qu'il entendait initialement s'en dégager par le biais d'une cession juridiquement habile.

Cette force, grâce à la solidarité des salariés, de leurs représentants, du SGLCE et de leurs conseils juridique et économique, a abouti à un accord substantiel, les salariés étant désintéressés pour partie de leur préjudice, notamment grâce à l'octroi de moyens de reconversion. Cette lutte juridique, mais aussi et surtout humaine, était nécessaire pour garantir les droits des salariés. Mais leur véritable volonté était simplement d'obtenir le droit de travailler, d'être dignes à l'égard de leur famille alors qu'ils n'avaient jamais failli à leur devoir.

Là aussi, les salariés s'en étaient donnés les moyens en se mobilisant plus de 80 jours afin de préserver leur outil de travail que le mandataire judiciaire devait rapidement démanteler.

Une telle action a déjà été couronnée de succès dans d'autres domaines d'activité et les salariés JDC peuvent aujourd'hui être fiers de la lutte qu'ils ont menée, celle-ci restant un exemple pour tous les travailleurs qui, un jour peut être, dans cette profession qui ne cesse d'être altérée par les enjeux économiques, y seront confrontés.

Le « combat » ainsi mené par les salariés avec humanité, solidarité et conviction leur a permis aujourd'hui d'obtenir le respect d'un certain nombre de droits.

L'avocat n'avait ici d'autre rôle que de mettre à disposition son savoir et ses compétences juridiques au profit de ceux qui l'avaient saisi. Mais ce rôle était d'autant plus grand qu'il avait une finalité forte : non celle de s'acquitter simplement de ses fonctions de conseils avec l'efficacité que cela peut comporter mais d'accompagner une communauté d'hommes et de femmes titulaires de droits : droit au travail, droit à la dignité et droit d'être reconnus en tant que salariés sans lesquels notre système social n'aurait plus de sens.



# Une dynamique de renforcement syndical

**Avec le départ en retraite d'Alain Le Corre, il fallait trouver un remplaçant pour reprendre cette partie des responsabilités qu'occupait notre camarade : le suivi des entreprises de routage et des négociations paritaires avec le syndicat patronal de la branche : le SELCED.**

**Le Bureau syndical a proposé ces tâches à Jean-Yves LESAGE qui est élu à la commission exécutive pour le groupe Finition Distribution et qui fut un des animateurs de la section Routage dans les années 80.**

**I**l fallait d'abord mesurer à quel point le paysage avait changé. D'une section dynamique qui était montée à plus de 700 syndiqués appuyés sur une convention collective excellente, nous sommes aujourd'hui à moins de 100 syndiqués et une nouvelle convention au ras des pâquerettes a été imposée. Quant à l'ancienne section Routage (REC) qui avait suivi les rotativistes dans l'Inter bis, elle a été, purement et simplement, fermée officiellement par ledit Inter bis voilà quelques années.

Un fait éclaire bien comment le rapport de forces est favorable aux patrons : le recours massif aux intérimaires jusqu'à doubler les effectifs embauchés dans toutes les entreprises de la branche !

**Première cible choisie** : Inter-Routage, soit plus de 200 salariés sur deux sites : Aubervilliers et Bobigny. Avec l'aide d'Ali M'saoura et des militants du départ de SRPP et du *Parisien*, les diffusions de tracts et les tentatives de contacts réguliers finissent par déboucher d'abord sur la nomination d'un délégué syndical,

puis sur la constitution d'une liste CGT qui n'atteindra pas le quorum au premier tour. Cependant, en discutant avec les élus indépendants, les délégués CGT ont obtenu les postes de secrétaire et de trésorier du CE. Tout un travail se met dorénavant en place pour une gestion démocratique du CE et pour l'aboutissement des revendications : salaires, respect des qualifications, etc.

**Deuxième priorité** : rétablir une coordination de l'activité syndicale dans le secteur afin que les délégués puissent échanger leurs expériences, envisager des actions communes face au SELCED et relancer une démarche de développement syndical dans les entreprises de la profession. Une première réunion s'est tenue à la mi-mai. Première satisfaction : toutes les entreprises ayant des adhérents CGT étaient représentées\*. Deuxième satisfaction, tous les camarades présents, après un tour de table pour faire connaissance les uns les autres, se sont montrés très contents de l'initiative et désireux d'une suite. Troisième satisfaction, des syndi-

qués de Presto ont annoncé leur volonté de demander des élections de délégués, du fait de leur inquiétude suite à la vente de leur entreprise au patron d'Inter-Routage.

Enfin, cette réunion a permis de décider quelques initiatives :

- ☛ prise de contact du syndicat avec M. Pouzoulet (patron d'Inter-Routage mais aussi de Leval et de Presto) ;

- ☛ soutien à l'action des nouveaux élus d'Inter-Routage ;

- ☛ réalisation pour les entreprises de routage d'un tract qui a vocation à une certaine régularité pour être distribué vers une dizaine d'entreprises de la région parisienne, avec l'espoir de déboucher sur de nouveaux adhérents, afin de rétablir un rapport de forces meilleur vis-à-vis du SELCED.

**Une prochaine réunion aura lieu à la Maison du Livre le lundi 25 juin 2007 à 14 h 30.**

**Jean-Yves LESAGE**

\* BHR, France-Routage, Inter-Routage, Leval, Presto et ORPP.





# Déclaration des élus du Comité de groupe NMPP

**C'est au bout de cinq années que le Comité de groupe des NMPP, constitué par l'entreprise mère et ses filiales (SAD, SPPS, etc.), a pu enfin se réunir de nouveau. Présidé par Rémy Pflimlin, directeur général des NMPP, ce Comité est composé de dix titulaires et cinq suppléants, tous collègues confondus. La CGT y est majoritaire avec 6 titulaires et 4 suppléants. Notre camarade Jacky Muselli, également secrétaire du CCE de la SAD, a été élu à une très forte majorité secrétaire de cette instance ; quant à Laurent Jourdas, délégué syndical central des NMPP, il en est le représentant syndical CGT.**

**S**ituation et perspectives du groupe NMPP », tel était l'ordre du jour du Comité de groupe qui s'est tenu en février 2007. Après l'annonce officielle du énième plan sur la distribution de la presse, Rémy Pflimlin, président de ce Comité, a souhaité informer l'ensemble des organisations syndicales de ses orientations stratégiques pour « mobiliser l'ensemble des entreprises du groupe NMPP » face à ses difficultés économiques.

Certes, le constat de ces entreprises et de leur environnement n'est pas de nature à nous laisser indifférents. L'érosion des ventes des quotidiens nationaux et la baisse des ventes des publications sont bien des réalités tangibles. Mais les solutions préconisées par le président du Comité de groupe pour sortir ces entreprises d'une situation économique « alarmante » nous laissent perplexes.

Rémy Pflimlin, qui est également directeur général des NMPP, nous a laissé entendre que les plans précédents, « inefficaces », n'avaient pas permis aux entreprises du groupe de s'adapter à leur environnement. Voilà une remarque peu élégante pour ses prédécesseurs qui usaient pourtant des mêmes arguments pour justifier leurs réformes.

La soi-disant « nouveauté » de ce projet tiendrait à sa vision globale de l'entreprise mais pour le



reste, et donc l'essentiel, tout semble se dérouler dans la continuité. Les orientations exposées lors de ce Comité de groupe doivent être finalisées et validées et déjà, nous sentons l'odeur d'un plat réchauffé : revalorisation des rémunérations des diffuseurs pour s'aligner sur celles de leurs homologues européens (sans toutefois connaître son mode de financement !), réduction des dépôts aux alentours de 120 pour « servir correctement les journaux dans les meilleurs délais ».

Pourtant, les réformes précédentes prévoyaient la revalorisation des rémunérations des diffuseurs. Force est de constater que les promesses n'ont pas été tenues et que les gains de production obtenus depuis ces dernières années n'ont pas servi à conforter le réseau des diffuseurs. À ce titre, la CGT a toujours dénoncé cette

aberration économique dans la mesure où notre groupe a la vocation de promouvoir la vente au numéro. L'hémorragie des points de vente, des centaines par an, aurait exigé depuis bien longtemps des mesures urgentes pour rendre ce métier attrayant.

Augmenter les points de vente de 28 000 à 33 000 d'ici 2010, tel est l'objectif que se fixe le président du Comité de groupe. Cela sera possible à la seule condition que la rémunération des diffuseurs soit réelle et substantielle. Dans le cas contraire, nous ne pourrions constater la mort lente d'un métier et de la vente de la presse écrite au numéro.

Les mots sont encore moins nouveaux. Par « optimisation et rationalisation », le président du groupe NMPP entend fondre le niveau 1 avec le niveau 2 en s'autorisant toutes les synergies pos-

sibles au sein du groupe NMPP pour acheminer les publications et les quotidiens nationaux.

Cette unique logistique pour les niveaux 1 et 2 peut nous inquiéter tout comme ce projet de différencier les produits « news » des autres produits dits « non sensibles » qui, par le choix de barèmes, remettrait en cause les principes d'égalité et d'impartialité du traitement de la presse.

Si les grandes orientations ont été données, les conséquences d'une telle refonte logistique sur l'avenir des entreprises du groupe et sur les emplois n'ont pas été évoquées. Notre préoccupation est grande quant à la pérennité des entreprises du groupe et aux risques de démantèlement du système coopératif de distribution dans sa mission de service au public.

Sans attendre les précisions de cette « réforme », la CGT émet ses plus grandes réserves sur ce plan qui a la prétention de « défendre l'écrit ». Notre organisation syndicale sera vigilante quant au respect de la loi Bichet et au niveau d'emplois nécessaire à notre mission, dans le cadre du système coopératif de la distribution de la presse écrite.

**LES ÉLUS DU SGLCE  
CGT  
AU COMITÉ DE  
GROUPE 9**



# Forte impression à Gallargues

**A** l'été 2006, Francis Morel, directeur général de la Socpresse (Groupe Dassault), a émis la volonté de déplacer une partie de la production du *Figaro* vers le sud de la France de manière à optimiser la distribution de ce titre dans cette partie de l'hexagone.

Une nouvelle société nommée Midi Print et basée sur la commune de Gallargues dans le Gard devait voir le jour. Cette société devait être détenue majoritairement par *Le Figaro* (60 %) ainsi que par un partenaire extérieur (40 %) censé apporter de la charge de travail pour donner de la consistance à l'entreprise.

Ce partenaire s'est vite révélé être le véritable maître d'œuvre du projet ; c'est M. Bernard Riccobono, patron imprimeur bien connu. Quant à la charge de travail, il s'agit, en plus du *Figaro*, d'imprimer et de router *La Croix*, *La Tribune*, *L'Humanité*, *L'International Herald Tribune*, imprimés et routés, voire quelques titres annexes comme d'éventuels gratuits.

## Le parc machine comprendrait 2 rotatives Regiman :

- une en coupe 47 (format berlinois) - 8 tours quadri et 8 dérouleurs,
- une en coupe 56 (format tabloïd) - 3 tours quadri et 5 dérouleurs,
- deux CTP Agfa,
- deux lignes de routage avec alimentation à disques pour les abonnés.

Ainsi, l'impression du *Figaro* dans le sud ne

serait plus détenue uniquement par *Le Figaro* lui-même mais par un spécialiste multicartes de l'imprimerie, industriel mais non éditeur.

Il est vrai que, selon M. Dassault, la presse étant un produit comme un autre, le désengagement des éditeurs de la partie industrielle est dans sa logique comptable, même si la nécessaire indépendance de la presse doit en pâtir inévitablement.

Cependant, les discussions concernant les effectifs, les salaires et le statut ont eu lieu avec la famille Riccobono que l'on connaît bien en presse parisienne.

Ces négociations - qui, malheureusement, comprenaient encore deux délégations CGT différentes - ont débouché sur un accord le 18 janvier 2007.

Trente-cinq salariés devraient travailler sur le titre *Le Figaro*, les négociations d'effectifs concernant les autres titres restent à venir.

Le positionnement professionnel des différentes catégories a été déterminé en respect des accords parisiens du 30 novembre 2004. La présence des deux délégations (SGLCE et SIP) a néanmoins créé une dichotomie dans la définition de certains postes.

Les tâches de la distribution ont été définies avec la section SGLCE des NMPP. Pas de perte de salaire ni de protection sociale pour nos camarades expatriés qui seront rattachés à la mutuelle de la presse (Groupe Audiens).

Cependant, c'est la convention collective de la presse quotidienne régionale qui s'appliquera à eux. Pour qu'ils ne soient perdants en rien, ils seront rattachés à la CAPSAG, caisse qui, en presse parisienne, permet aux ouvriers une meilleure prise en compte lors des départs anticipés (suppressions d'emplois) que nous impose le patronat.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des garanties, ces salariés auront « le droit au retour » si, d'aventure, l'expérience Midi Print capotait.

La difficulté de se loger dans cette région,



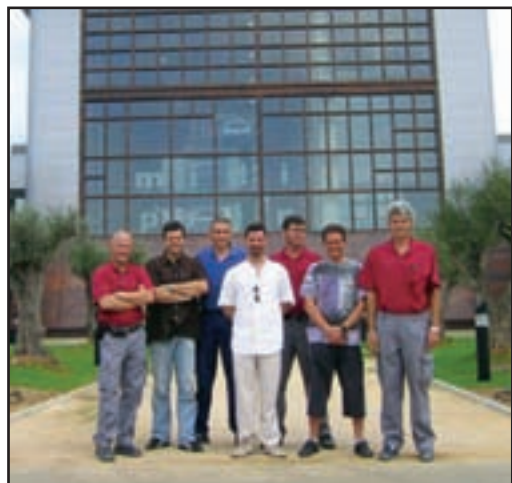
aussi attractive qu'onéreuse du point de vue immobilier, sera prise en compte par une indemnité correspondante.

Pour l'instant, seule la rotative coupe 47 pour *Le Figaro* est installée et en mesure d'assurer un début de production. Elle devrait pouvoir, début juillet 2007, rouler toute la production du titre pour le sud de la France. La rotative coupe 56 devrait être installée en juillet 2007.

L'installation d'une telle structure dans le sud de la France pourrait, si l'on n'y prenait garde, dévitaliser des entreprises d'impression décentralisées comme Vitrolles, Toulouse Offset Presse, Rhône Offset Presse (à Lyon) en leur prenant une part de leur charge de travail.

Le rôle et l'engagement du SGLCE sont de s'assurer de la bonne mise en place de Midi Print du point de vue social, mais aussi de tout faire pour que l'emploi des salariés des autres entreprises ne soit pas mis à mal par les manœuvres financières et industrielles du patronat de la branche. D'autant que déjà, se précisent les desseins de Francis Morel concernant la modernisation de Roissy-Print avec, peut-être, un investisseur extérieur. Cette décision pousserait un peu plus loin le désengagement du marchand de canons Serge Dassault de la partie industrielle de la fabrication des journaux.

**Thierry FRONTY**





# La meilleure défense, c'est l'attaque

Lorsque la droite libérale s'empare des attentes des salariés, de la valeur travail pour l'intégrer à sa stratégie de conquête du pouvoir, il s'opère un dangereux renversement de perspectives dans lequel, si l'on n'y prend pas garde, ceux qui stigmatisent le coût du travail font en se drapant d'habits qui ne leur appartiennent pas.

Devant ce qui, à bien y regarder, n'est qu'un stratagème utilisant symbole et concept pour mieux masquer l'amertume des décisions à venir, le meilleur moyen pour nos sections syndicales de mettre cette supercherie à l'épreuve du réel est de placer nos cahiers revendicatifs et les besoins des salariés sur le devant de la scène sociale.

Face à la rupture rabâchée par les tenants de la concurrence libre et non faussée, annonçant la fin des équilibres sociaux historiques et à leur programme portant de profondes remises en cause touchant à la justice sociale, il est indispensable que les véritables besoins exprimés par les salariés, retraités, jeunes et par les chômeurs s'imposent à l'ordre du jour des rencontres paritaires et des négociations qui se tiennent à l'entreprise, dans les branches ou au niveau interprofessionnel.

## La bataille de la mobilisation se gagnera dans les entreprises

Devant les enjeux pour l'avenir que pose la majorité issue de l'élection présidentielle et les conséquences des mesures annoncées qui balaient comme un raz-de-marée droits sociaux et syndicaux, il faut que les salariés s'expriment sur leur lieu de travail.

C'est d'autant plus urgent que les ordonnances libérales sont bien connues d'une part de plus

en plus importante de la population victime de la précarité et de l'insécurité sociale dans tous les domaines de la vie quotidienne. À ce problème, le contrat de travail unique pas plus que la remise en cause du

droit de grève ou encore le service minimum dans les transports n'apporteront de solutions aux problèmes de salaires, de formation, de reconnaissance des qualifications et de conditions de travail des salariés, qui sont les véritables fléaux qui gangrènent la valeur du travail.

**Les grands bénéficiaires de cette injustice, eux, se réjouissent car les bénéficiaires sont là !**

Chaque année, toujours plus de dividendes et de profits sont distribués aux actionnaires et aux donneurs d'ordres de la finance qui agissent comme d'insatiables prédateurs, s'appropriant toute la richesse produite par le travail de millions de salariés. Cette nouvelle version des « temps modernes » est dangereuse car elle menace notre modèle social et jusqu'au pacte républicain de notre société.

## Depuis 5 ans

Après toutes les réformes qui ont remis en cause, ces cinq dernières années, les droits et les acquis des salariés pour imposer un modèle de flexibilité et de précarité accrue, c'est indiscutablement le rassemblement et l'organisation collective de celles et ceux qui sont victimes des bas salaires (moins de 1 500 € bruts par mois) et de la baisse du pouvoir d'achat, portés par une dynamique revendicative, qui seront le moyen utile et nécessaire à la satisfaction des revendications.

## Consulter et rassembler

Dans ce contexte, c'est bien le cahier revendicatif qu'il faut renforcer de toutes les forces en capacité de se rassembler. Pour ce faire, nous devons massivement consulter les salariés afin d'imposer notre agenda revendicatif dans la négociation avec les employeurs.

La consultation des salariés est pour nous l'élément déterminant dans le rapport de forces qui s'exerce entre l'employeur et les représentants des salariés lors des discussions. Elle est aussi à la base des débats qui renforcent les mobilisations, font que les contenus sont partagés et que les actions s'ancrent dans la durée et se fixent des priorités pour ne pas lâcher la proie pour l'ombre.

Dans un contexte politique difficile, où le progrès social ne viendra pas de choix politiques s'inscrivant dans la construction de droits nouveaux pour les salariés ni d'un programme de redistribution des richesses à ceux qui les créent, il est essentiel aujourd'hui d'utiliser à plein la carte de la démocratie sociale à l'entreprise afin que la participation fasse partout la différence dans les rapports sociaux et dans les négociations.

## Accords minoritaires, l'exemple des retraites

Plus qu'une méthode, il y a sur ce point de la part des salariés une attente vis-à-vis de la forme que prend leur engagement. Ensuite, reconnaissons que cela responsabilise le plus grand nombre et que cela ferme la porte aux accords minoritaires favorables aux employeurs, sans contrepartie pour les salariés. Nous avons encore tous en mémoire l'exemple de la réforme des retraites de 2003 qui fut menée par le premier ministre actuel, alors ministre des Affaires sociales. L'aboutissement de cette réforme fut marqué d'un important recul social avec l'allongement de la durée de cotisations, accompagné d'une baisse significative des droits des actifs et retraités. Hors d'atteinte de la majorité, l'opération se déroula dans le cadre d'un accord minoritaire entre une confédération dite « démocratique » et un gouvernement libéral qui déclarait, face à la mobilisation, « que ce n'est ni la rue, ni la France d'en bas qui gouvernent ! »

## Et la pénibilité

**Résultat :** la pénibilité l'un des seuls points positifs du texte avec la reconnaissance des carrières longues pourtant inscrite dans la loi portant sur la réforme des retraites, n'a toujours pas été reconnue, après plus de quatre ans de blocage des organisations patronales et sans que les gouvernements successifs n'aient pesé sur le MEDEF pour le contraindre à accepter des mesures de réparation et de prévention de la pénibilité. Cet exemple, relié à bien d'autres dans les entreprises qui, tout aussi sûrement, rognent sur les droits, les emplois, les acquis des salariés, s'ils doivent être condamnés et combattus, le seront d'autant mieux que nous serons porteurs de plates-formes revendicatives redonnant toute sa place à la valeur du travail des femmes et des hommes qui produisent les richesses. Un dicton bien connu dit : « la meilleure défense est l'attaque ».

Aisément transposable à la situation de millions de salariés, à leurs besoins vitaux et aux urgences sociales qui frappent toute la société française, prenons nous aussi cette maxime à notre compte pour organiser les salariés et imposer de véritables et durables réponses aux besoins.

Nos cahiers revendicatifs discutés, précisés avec les salariés et placés entre leurs mains, vont nous permettre d'agir concrètement et de résister pour que d'autres choix porteurs de justice et de progrès social s'imposent.

Mettons ensemble notre intelligence, notre courage et nos moyens d'action au service d'un défi collectif au choix de la société de la peur, du risque et de l'injustice générale que les actionnaires du CAC 40 tentent d'imposer à la majorité.

Guillaume THOMAS FLORES





coup réfléchir et de débattre entre nous sur le rôle de notre syndicalisme de lutte, de rassemblement. Nous devons commencer dès aujourd'hui en faisant de notre XV<sup>e</sup> Congrès les 11 et 12 octobre un temps fort de notre vie syndicale. Guillaume traitera tout à l'heure du prochain congrès de notre syndicat. Je pense qu'il faut que *toutes les bouches s'ouvrent* comme jamais et que, par tous les moyens, nous favorisons le débat syndical.

Comme l'écrit l'adresse aux salariés « durant la période électorale » qui n'est pas terminée, les travailleurs ont participé à de fortes mobilisations syndicales sur les salaires, l'emploi, la santé, les conditions de travail... »

**Dans notre profession**, depuis notre dernière CE du 19 mars, ces questions ont été posées. La lutte emblématique sur les questions d'emploi, de développement industriel de la région Île-de-France, du cadre de vie et de l'environnement est celle des ex JDC à Torcy (pour plus de détails sur JDC Imprimerie, voir l'article en pages 6 et 7).

À Exacompta, la lutte pour la dignité, dans le droit des salariés, le droit syndical et pour la hausse du pouvoir d'achat se poursuit. Cela reste difficile face à une direction qui utilise tous les moyens contre nos militants. Mais, malgré elle, nous avançons pas à pas, mettant en échec un à un ses mauvais coups et gagnant, par nos résultats, le soutien des salariés.

Les salariés de Presse Informatique luttent et marquent des points contre la délocalisation et pour le renforcement syndical.

**Aux NMPP**, la victoire du « frère de lait » d'Arnaud Lagardère a une résonance particulière. Arnaud l'opérateur pense que le progrès à moyen terme ne sera plus qu'un support d'infos, de loisirs et de distraction. C'est une opinion ; notre problème, c'est qu'il est l'opérateur de la plus grande entreprise de distribution de la presse.

Internet prend chaque jour une place plus grande dans notre vie, sur la manière de nous informer, de connaître, de communiquer.

Où il y a, il y aura transféré de production papier sur Internet et pas seulement chez Hachette. Il faut nous y préparer vraiment. Ce sera l'une des questions posées au prochain congrès fédéral, mais il nous faut poursuivre notre travail syndical sur les supports plus traditionnels.

Et aux NMPP, comme dans tout le système de distribution de la presse, il y a beaucoup de papier à traiter, dans les règles de la loi Bichet. L'enjeu pour la CGT est de conserver et de gagner des statuts élevés aux travailleurs du secteur. C'est un défi considérable car l'entreprise connaît depuis près de 20 ans des mutations non moins considérables. Depuis 10 ans, le système ancien et la logistique se sont complètement transformés. Il faut l'admettre, non pour baisser le rideau syndical mais pour se positionner là où prend de l'essor un salariat sans protection ni convention collective.

Disant cela, je n'invente rien. C'est une règle de base du syndicalisme, de pragmatisme : on s'organise là où sont les salariés et l'on organise tous les salariés, pour être tous ensemble, plus forts !

Si nous avons créé un Institut d'Histoire sociale du Livre parisien, nous ne sommes ni nostalgiques,

ni passésistes. Nous allons nous adapter aux changements sociologiques du salariat. Et les NMPP, comme les rédactions, sont un laboratoire pour juger de notre capacité ou non à faire vivre la CGT, à défier le patronat et à obtenir avec et pour les travailleurs des droits et des avancées sociales.

La section des Messageries travaille beaucoup dans ce sens. Je leur laisserai expliquer dans le détail les objectifs patronaux, nos difficultés (y compris en interne) et leurs efforts pour construire au niveau de toute l'entreprise le rapport de forces pour résister et gagner.

**Dans les rédactions**, dans les sièges éditoriaux, notre syndicat et nos militants ne doivent plus passer leur temps à regarder les transformations multiples et à être impressionnés par leur fulgurance. 2006 est dernière nous. De nombreux camarades du Livre ont le statut juridique de journalistes. Il faut qu'ils en aient le statut professionnel et nous souhaitons qu'ils aient logiquement ce statut syndical. Il faut avancer. Les choix que nous avons faits sont certes le produit de la nécessité mais ils ne sont pas ceux de la condamnation.

Les emplois, les postes, les qualifications existent bel et bien. Nous ne dépareillerons pas dans les sièges éditoriaux. Nous pouvons, nous devons devenir crédibles en proposant un syndicalisme de rassemblement, dans les différences et les histoires de chacun, qui fasse de l'entreprise, du lieu de travail, le creuset de la vie syndicale. Avec cet objectif, nous formaliserons la double appartenance de nos camarades devenus journalistes le 31 mai avec la secrétaire générale du SNJ CGT et une délégation du bureau national de ce dernier.

**La carte de l'impression de la PQN est en train de changer.**

Après Gallargues qui monte en charge pour la production du *Figaro*, nous négocions le centre d'impression du Nord à Tremblay-en-France. De nombreuses incertitudes demeurent dans ce dossier du fait des propos de Francis Morel qui pourrait faire une belle carrière politique si l'on considère que l'art de la politique est de renier ses promesses.

Bernard Riccobono a, lui aussi, des projets et des ambitions : un nouveau centre d'impression au nord de Paris pour les gratuits, le maintien (redimensionné) de CIPP et un centre pour la presse quotidienne nationale dans le centre ouest.

Le groupe *Le Monde - La Vie catholique* piétine dans ses discussions pour la reprise des titres Hachette du littoral méditerranéen (*Nice Matin*, *La Provence* et *Le Midi Libre*). Après les élections internes, la réélection éventuelle de Jean-Marie Colombani, l'installation après les législatives, les capitaux manquants au rachat des parts de Hachette devaient arriver et la fusion deviendra une réalité. Et là également, on devra s'attendre à de mauvaises idées, à des projets fumeux comme ceux qu'a régulièrement Roland Chamak ayant sur l'emploi des conséquences néfastes.

Non seulement la presse évolue dans sa fabrication mais en plus, elle se développe. Le groupe Amaury a officiellement annoncé le lancement

d'un quotidien ayant un bas prix de vente (inférieur ou égal à 50 centimes) et destiné à contrer le projet du groupe allemand d'Axel SPRINGER d'un quotidien populaire à bas prix vendu pour 400 000 lecteurs environ.

Le syndicat a impulsé des rencontres sur ces dossiers et les suit avec grand soin.

En presse, reconnaissons-le, nous ne sommes pas au point, pas au niveau dans le domaine de l'action revendicative. Les trois sujets où nous pâtissons :

**1<sup>ère</sup> question : une véritable retraite à 55 ans liée à la pénibilité et à nos horaires de travail.**

Nous en parlons un peu mais nous restons... dans l'expectative.

Les documents, réunions, meetings le 4 juin avec Bernard à Dunkerque se tiennent. Il faut participer au meeting, il faut surtout que cette question devienne une exigence forte des ateliers pour que nous puissions la porter avec des chances de succès face à nos adversaires patronaux comme l'alternative sociale aux plans de réductions d'emplois.

**2<sup>e</sup> difficulté : les accords régionaux de 2004 et 2005 : la situation des permanents, la reconnaissance de tous les emplois et de toutes les qualifications.**

Comme le dirait Pierre Dac, il serait temps de mettre un frein à l'immobilisme. Il faut nous secouer, secouer les équipes et secouer les patrons. Il faut faire respecter la lettre et l'esprit de nos accords.

**3<sup>e</sup> faiblesse : notre politique salariale**

Là, c'est du concret, du quotidien et j'ai le sentiment que nous restons bien timorés. Nos camarades de la PQR viennent de signer un bon accord qui prévoit 1,6 %.

Nous sommes en retard sur nos camarades et ne pouvons être en dessous. La réunion a lieu demain à 16 h 00. Allons-nous négocier sans rapport de forces exprimé ?

Voilà, mes chers camarades, quelques réflexions et infos pour alimenter notre discussion. Cela doit nous permettre de repartir de la CE plus armés et plus motivés pour remplir notre mandat syndical. Le monde du travail va connaître une forte offensive contre ses intérêts. Notre profession continuera de vivre des mutations essentielles qui pourront avoir des conséquences sur la vie démocratique et culturelle.

Avec la CGT, le monde du travail dispose d'une organisation syndicale qui fera face aux tentatives de mauvais coups. Avec notre outil fédéral, les salariés de notre profession doivent pouvoir compter, sur une structure professionnelle nationale pour coordonner leurs luttes et leurs revendications.

À Paris, le SGLCE va mieux. Il prépare son congrès, résiste et prend des initiatives. Par le débat ouvert à tous les militants, par l'action multiforme, par la fraternité qui règne dans ses rangs, le SGLCE progresse dans l'activité syndicale et dans son unité.

**Nous avons donc de belles responsabilités à tenir. Elle ne sont ni simples, ni tranquilles mais elles sont enthousiasmantes parce qu'elles sont justes.**





# Du bout de la rue au bout du monde

**D**e la visite commentée des collections Lalique au Musée du Sénat jusqu'au circuit découverte du Vietnam en passant par les soirées théâtrales et les sorties guidées dans les quartiers de Paris, sans oublier les séjours consacrés aux diverses régions de France, les retraités adhérents de la SURL sont unanimement impressionnés par l'abondance et la diversité des activités qui leur sont proposées.

La Section unique des Retraités du Livre a été créée dans les années 70. Dès 1980, la nécessité de développer la dimension culturelle de l'activité syndicale est apparue aux militants d'alors. Il s'agissait également de multiplier les occasions permettant aux anciens salariés de se retrouver dans une ambiance conviviale et détendue en partageant leurs loisirs.

Le champ des activités proposées est si vaste que l'on peut affirmer qu'il couvre la totalité des genres.

La commission des loisirs propose une sélection de spectacles qui vont du théâtre au cirque, des sorties d'une journée assorties le plus souvent d'un repas au restaurant ou d'un goûter l'après-midi. Ces sorties s'effectuent dans le cadre de découvertes thématiques du musée ou des quartiers de Paris à l'infinie diversité.

Des séjours, très fréquentés, sont organisés. Ceux-ci vont de la sortie d'une journée (visite de lieux historiques en Île-de-France) avec circuits découvertes des régions (Normandie, Bretagne, Avignon, Corse, Pays basque, Alsace, Provence, etc.). Des séjours « santé » (thalassothérapie) et sport sont proposés, sans oublier les voyages à l'étranger, le plus souvent dans les pays du Bassin méditerranéen (Chypre, Tunisie, Maroc, Turquie, Grèce, etc.).

Les activités de la commission des loisirs ont atteint un tel niveau qu'il a fallu créer



un nouveau cadre permettant la continuité et le développement des projets, c'est-à-dire une LSR (Association Loisirs et Solidarité des Retraités).

## Répondre aux besoins des retraités

Le 1<sup>er</sup> février 2007, nous avons donc créé une association sous la loi de 1901, une LSR, dont les buts sont d'inscrire son activité dans une finalité de progrès social et de solidarité, de répondre aux besoins de loisirs des retraités.

Elle soutient toutes les activités qui contribuent à vivre mieux la retraite, elle participe pleinement au renforcement des liens sociaux parmi les retraités. L'article 4 des statuts précise que les membres actifs de

l'association doivent être adhérents de la Section unitaire des Retraités du Livre à jour de leurs cotisations.

Après avoir débattu durant trois heures sur chacun des 14 articles des statuts et des 13 articles du règlement intérieur, 212 votants se sont prononcés pour la

création de la LSR, 2 contre et 3 abstentions.

Le Conseil d'administration est composé des camarades suivants : Michel Burguière, André Carré, Rosemarie Chauvin, René Dewaele, Lionel Duquenne, Michel Gaudas, René Izambard, Jean-Claude Laugeri, Jean Lebon, Robert Le Roux, Bernard Pasquier, Andrée Teste et Josette Venditti.

Ces nouvelles dispositions permettent de nous entourer des garanties juridiques indispensables à la poursuite de nos activités, à travers la création de cette association adhérente à la Fédération nationale FSR, créée, rappelons le, par des cégétistes en 1981.

**Yann VOLANT**

## ERRATUM

Dans le précédent numéro du *Livre parisien*, j'ai communiqué, par mégarde, une composition erronée du Secrétariat et du Bureau de la SURL dont les membres ont été élus lors de l'Assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> février 2007. Je demande aux lecteurs du *Livre parisien* de m'en excuser et vous transmets les informations rectifiées.

**Y. V.**

### Secrétariat :

*Secrétaire général* : René Dewaele  
*Secrétaires* : Michel Burguière, Bernard Pasquier

*Trésorier* : Lionel Duquenne  
*Trésorier adjoint* : Robert Le Roux

### Bureau :

Membres du Secrétariat précités et André Carré, Rosemarie Chauvin, Michel Gaudas, René Izambard, Jean-Claude Laugeri, Jean Lebon, Andrée Teste et Josette Venditti.



## SALAIRES/NAO

### ENVEL'OFFSET

L'implication des délégués du personnel CGT dans la bataille pour les salaires a produit un effet immédiat puisque les salariés ont obtenu 2 % d'augmentation générale des salaires.

### PLIFAC

La NAO menée sans relâche par le délégué syndical a permis une augmentation générale des salaires à hauteur de 2 %.

## ÉLECTIONS

### EUROGRAVURE

Les 19 mars et 3 avril 2007, ont eu lieu les élections à EUROGRAVURE, entreprise d'héliogravure à Arcueil (Val-de-Marne) pour renouveler la délégation unique du personnel. Malgré l'existence de la CFDT et malgré les différentes pressions de la direction, la liste présentée par notre syndicat a raflé les six sièges (titulaires et suppléants) de la délégation unique.

Un cahier revendicatif chargé attend les nouveaux élus et leur section syndicale CGT.

### LGC

C'est dans cette petite entreprise de 16 salariés dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris que les deux candidats présentés par le SGLCE ont été élus confortablement par le personnel. L'employeur qui gérait l'entreprise très familialement doit désormais prendre en compte la présence des élus CGT et leur cahier revendicatif.

### INTER-ROUTAGE

L'entreprise INTER-ROUTAGE compte plus de 200 salariés (sites d'Aubervilliers et de Bobigny). C'est l'exercice typique de la précarité, des mauvaises conditions de travail et des bas salaires. Des salariés travaillent depuis plusieurs années et sont payés au SMIC ; d'autres sont en mission intérimaire depuis plusieurs années. Il existe des ateliers où les intérimaires représentent plus de 50 % du personnel.

Un travail de sensibilisation et d'information a été entamé depuis plusieurs mois par le délégué syndical appuyé par notre syndicat.

Cet effort, malgré l'adversité de la direction, s'est soldé par l'élection de deux candidats CGT au comité d'entreprise et deux candidats CGT à la délégation du personnel. Même si ce résultat apparaît comme étant en deçà de ce que nous aurions espéré, il traduit néanmoins de réelles potentialités à développer une activité revendicative pour défendre les intérêts des salariés d'INTER-ROUTAGE.

## LITHOTECH

**D**urant le mois de mars, l'établissement LITHOTECH de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) a connu deux conflits : l'un portant sur les libertés syndicales et l'autre sur les salaires. La quasi-totalité des ateliers s'était mise en grève pour défendre le délégué syndical CGT, Jean-Louis La Spina qui faisait l'objet d'une procédure abusive de licenciement, quelques jours seulement après sa désignation comme délégué syndical. Le coup de force contre notre camarade a été refusé par tout le personnel, et un mouvement de solidarité a largement été exprimé en faveur de Jean-Louis.

Après une semaine de conflit, les salariés avec leur section syndicale, appuyés par le Syndicat du Livre ainsi que les structures interprofessionnelles CGT, ont obtenu ;

- l'arrêt de la procédure de licenciement contre le délégué syndical et sa réintégration à son poste de travail avec tous ses mandats ;
- une prime de 300 euros pour tous les salariés ;
- le paiement d'une journée de grève et la récupération des autres jours ;
- l'engagement de la direction à améliorer le dialogue social et le respect du personnel.

La bonne mobilisation des salariés et le soutien apporté par la CGT ont contribué à casser la culture de la peur et de la résignation et à encourager une culture plus revendicative, plus unitaire et plus démocratique dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés.

## Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Avril 2007	115,60	+ 0,5	+ 1,3
Mars 2007	115,04	+ 0,4	+ 1,2
Février 2007	114,55	+ 0,2	+ 1,0
Janvier 2007	114,34	- 0,3	+ 1,2
Decembre 2006	114,73	+ 0,2	+ 1,5
Novembre 2006	114,47	+ 0,1	+ 1,4
Octobre 2006	114,34	- 0,2	+ 1,1
Septembre 2006	114,59	- 0,2	+ 1,2
Août 2006	114,85	+ 0,3	+ 1,9
Juillet 2006	114,46	- 0,1	+ 1,9
Juin 2006	114,65	—	+ 1,9
Mai 2006	114,66	+ 0,4	+ 2,1

Source : Insee

## Salaires

### Salaire minimum

■ Smic au 1<sup>er</sup> juillet 2006 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé). 8,27 € brut/heure ;

1 254,31 € sur la base légale de 35 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

- Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heures : 1433,47 €

- Mensuel brut avec majoration de salaire de 10 % de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heures : 1411,97 €

- Jeunes salariés :

16 ans : 6,62 € ; 17 ans : 7,44 €.

- Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,27 €.

## Pension d'invalidité

Maxi. par an :

30 % : 9 320,40 €

50 % : 15 534 €

Tierce personne : 11 785,83 € par an

## Préretraites

Garantie minimale journalière

- Préretraite AS-FNE et préretraite amiante : 28,40 €

## Plafond sécurité sociales

Mensuel : 2 682 € par mois, 32 184 € par an.

## Handicapés

Allocation d'éducation spéciale : 117,72 €/mois

Complément : 1<sup>er</sup> cat. : 88,29 € ; 2<sup>e</sup> cat. :

239,12 € ; 3<sup>e</sup> cat. : 338,44 €

Allocation adulte handicapé : 610,28 €





# Elections en presse

## FRANCE-SOIR

**D**ans cette entreprise qui sort d'un conflit long et douloureux (on se souvient de la lutte des salariés contre un repreneur sans scrupule et tueur d'emplois), les élections professionnelles auraient pu être un test réconfortant pour un syndicalisme unitaire.

Au lieu de ça, les représentants d'Info'com-CGT, en jouant la carte de la désunion, ont démobilisé les salariés, lassés des rivalités intersyndicales.

Le flou et la désinformation ont été entretenus par les responsables d'Info'com-CGT sur la manière d'organiser le premier tour. Leurs manœuvres pour s'assurer l'exclusivité et leur refus de dialoguer avec les autres salariés, la surreprésentation dans la liste CGT des ex-ouvriers du Livre au détriment des journalistes, a entraîné un dégoût et un désintérêt bien compréhensibles des salariés de la rédaction.

L'abstention a été très importante au 1er tour (11 exprimés sur 42 électeurs).

Au 2<sup>e</sup> tour, 3 postes sur 4 (dont 2 DP titulaires) ont été attribués à des candidats non syndiqués. Un seul poste de suppléant a été attribué à la CGT. Une belle démonstration d'automutilation de la part de nos camarades d'Info'com-CGT; dommage que dans leur chute, ils entraînent toute la CGT et les salariés qui lui font confiance.

Il est plus que temps de se ressaisir et de construire un syndicat CGT unitaire de la communication écrite, dans le respect et la prise en compte de toutes ses composantes. La victoire est à ce prix.

Thierry Fronty

## LE FIGARO

**D**epuis la dilution de la société SIRLO (fabrication technique du titre) dans la société *Le Figaro* (rédaction), la CGT a dû reprendre sa place dans une population nouvelle, traditionnellement peu acquise à ses idées.

Là aussi, le spectre de la désunion au sein de la CGT aurait pu apporter son lot de défaites et de démoralisation. Heureusement, les diverses composantes de la CGT ont eu la sagesse de faire fi de leurs différences et de mettre toutes les chances de leur côté en présentant une liste unitaire.

Les élections qui ont eu lieu à la mi-mars ont permis à la CGT d'avoir 2 élus sur 8 au Comité d'entreprise, les autres élus étant issus du SNJ autonome, de FO, de la CFDT et de la CFTC. Ce résultat, certes modeste, n'est cependant pas ridicule compte tenu de la spécificité de l'entreprise et de la présence de notre syndicat dans le seul collège employés lors du précédent mandat (1 seul élu). Gageons que l'unité CGT sera la règle dans les élections professionnelles qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans d'autres entreprises.

T. F.



**L'expertise au service des élus et des CE**



Les clés pour anticiper

**Le groupe Apex rassemble des spécialistes en économie, finance, comptabilité, gestion, droit du Travail et droit collectif.** Tous ses collaborateurs sont recrutés selon leurs compétences et leur volonté d'être au service des salariés et de leurs représentants. Par son activité, sa taille et l'offre complète qu'il présente, le groupe Apex est aujourd'hui le troisième cabinet d'expertise comptable au service des CE des élus et des représentants du personnel. Apex assiste plusieurs centaines de comités animés par des équipes de tout horizon syndical ou par des élus non syndiqués.

**Un groupe indépendant**

Les expertises d'Apex sont rigoureuses et objectives. Leur but est de permettre aux élus des CE de disposer de tous les éléments d'intervention dans le débat avec la direction de leur entreprise et de cerner toutes les composantes d'un diagnostic pour se forger leur opinion sur le contexte à saisir.

**Un outil d'aide à la décision**

Les diagnostics Apex sont complets. Ils ne se contentent pas à la photographie ou au commentaire comptable du passé. Ils se prononcent sur l'avenir de l'entreprise, ses problèmes et ses choix. Ils donnent à tous les membres du comité les moyens nécessaires pour définir leur propre position.

**Au service des comités d'entreprise**

Apex offre une assistance permanente et gratuite. Ses interventions sont préparées avec les CE, qui sont régulièrement tenus au courant de ses travaux. Les collaborateurs d'Apex sont disponibles pour répondre aux demandes des élus, les informer régulièrement et les conseiller avant que de besoin.



APEX RÉSULTE DE LA FUSION ENTRE A PRIME ET SOGEX-ACTE  
APEX 38, quai de Jemmapes 75019 Paris - Tél. 01 53 72 00 00

Bulletin officiel du Syndicat général du livre  
et de la communication écrite  
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.  
N° de Commission paritaire : 0110 S 07117.  
- N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce 75014 Paris - Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication et de rédaction : Elbaz Cyril.  
Rédacteur en chef : Thomas Flores Guillaume.  
Comité de rédaction : A. M'Saoura, M. Pavard, B. Rivet,  
Y. Volant, T. Fronty



# Gagner plus ? Oui et vite !

**Pour cela, faudra-t-il travailler plus, comme le clame le Président de la République, en renforçant la pratique des heures supplémentaires, en les défiscalisant ? Alors, parlons-en ! STOP au "travailler plus et gagner zéro !"**

**S**ans attendre l'été, le gouvernement doit commencer par annuler la journée de travail gratuit dite de "solidarité", imposée à tous les salariés, au travers du jour férié qu'est le lundi de Pentecôte.

## **Des heures supplémentaires, pour qui ?**

Pour les privés d'emploi, la question ne se pose même pas. Ce qu'ils veulent, c'est tout simplement gagner un emploi à temps plein. Tous les salariés précaires, intérimaires, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel imposé, ne demandent pas mieux de travailler plus en obtenant un contrat à temps plein et à durée indéterminée. Par contre, les salariés

*Evolution des cotisations sociales : entre 1980 et 2005, la part des salariés a grimpé de 12,8 % à 21,36 % et celle patronale a dégringolé de 40,27% à 10,5 %.*

de la construction, de la métallurgie, du verre... qui subissent des conditions de travail pénibles, ne veulent pas se détruire plus la santé au travail. Au contraire, leur aspiration est de travailler mieux, moins longtemps pour vivre plus longtemps. Et les salariés de l'encadrement, dont le temps de travail va bien au-delà de la durée légale hebdomadaire, sont-ils d'accord pour en faire plus ? Et ces salariés qui sont encore à 39, voire 40 heures, sont-ils, eux aussi, prêts à aller au-delà de cette durée ? Et toutes celles et ceux qui vivent du tourisme, qui ont bénéficié du développement de leurs activités grâce à la réduction du temps de travail, verront-ils d'un bon œil, que les salariés aient moins de temps libre ? Enfin, qui décide de l'autorisation d'effectuer des heures supplémentaires : les salariés ou l'employeur ? A moins que derrière cette mesure, le gouvernement

veuille créer un "droit opposable" aux heures supplémentaires, du salarié vis-à-vis de l'employeur ?

## **Augmenter les salaires, est-ce possible ?**

Oui, s'il y a volonté d'aller à une plus juste répartition des richesses pour diminuer les inégalités insupportables. Est-ce juste que des salariés galèrent avec une fiche de paie de 900 euros quand leur Pdg s'arrose des paies à six, sept chiffres, s'augmente de 20 % tout en leur refusant des hausses de salaires ? Est-ce sain d'accentuer encore les exonérations de cotisations sociales, pour les employeurs, en exonérant les heures supplémentaires ? Cette pratique, reconnue inefficace en terme de créations d'emplois, ne profite qu'aux gros employeurs, accroît le trou de la Sécurité sociale et celui du régime des retraites.

## **Le travail salarié est un investissement !**

C'est la raison de le valoriser. Valoriser le travail salarié commence par disposer d'un meilleur salaire, par reconnaître les qualifications, les compétences, l'expérience professionnelle. Disposer d'un meilleur salaire, c'est aussi faire face aux lourdes charges qui ne ces-

*En dix ans, les dividendes versés aux actionnaires par les grandes sociétés ont été multipliés par neuf mais le aux du Smic ne l'a été que par... deux !!!*

sent de grossir : logement, santé, transports, impôts, déchets ménagers, factures d'eau... Valoriser le travail salarié c'est mettre en œuvre un nouveau statut du travail salarié, en s'appuyant sur une Sécurité sociale professionnelle qui assure la continuité du contrat de tra-

*En 2006, les grandes entreprises françaises ont amassé 91 milliards de profits en 2006, soit plus 15 % par rapport à 2005.*

vail et la possibilité de transférer tous les droits, d'une entreprise à une autre. **C'est bon pour l'intérêt général** Qu'est-ce que les profits ? Ni plus, ni moins que le résultat du travail des salariés qu'il soit physique ou intellectuel. Il est donc fondé qu'ils puissent prétendre à en percevoir une partie sous la forme de salaire, parce que le salaire conditionne la vie, alimente la Sécurité sociale, la retraite,... et entraîne, par la consommation, la création d'emplois.

A l'inverse, chômage, précarité, primes individuelles, exonérations de cotisations... vont à l'encontre de cet intérêt général.

## **C'est possible si vous vous en mêlez !**

Les salariés sont de plus en plus nombreux à se mobiliser et agir.

Conséquence ? Ils empêchent des augmentations de salaires. Dans les entreprises où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont plus vulnérables, leurs droits moins respectés et leur dignité souvent écorchée. A l'inverse, quand les salariés se dotent de syndicats et qu'ils se syndiquent, les garanties sociales sont plus avancées.

## **Dotez-vous d'une force collective.**

Faites le geste utile et franchissez le pas. Syndiquez-vous pour vous défendre et gagner plus de droits, plus de protection pour vous et votre famille.